



Syndicat Général des Transports Centre Francilien Cfdt

7/9, rue Euryale Dehaynin
75019 PARIS



Monsieur Laurent PROBST
Directeur Général IDF Mobilités
41, rue de Châteaudun
75009 – PARIS

Paris, le 10 décembre 2023

RAR n° 1A 141 963 2257 0

N/Réf. : IM231207/JG/ER

Monsieur le Directeur Général,

Depuis quelques semaines, notre attention est appelée par nos adhérents sur la nette dégradation des services délivrés par le réseau PAM, depuis avril dernier. Nous pouvions nous y attendre, mais la rapidité à laquelle nous avons constaté cette détérioration, sur la base de faits remontés par les utilisateurs eux-mêmes, nous laisse stupéfaits.

Lorsqu'on sait à quel point les déplacements quotidiens des personnes à mobilité réduite constituent habituellement un « parcours du combattant » dans des espaces qui n'ont jamais été conçus ni aménagés pour elles, cette dérive, justifiée par des considérations purement financières, au détriment du service au public, nous apparaît, au bas mot, indécente.

En à peine sept mois, ce service, de 21 ans d'existence, aura tout simplement perdu ce qui en faisait sa raison d'être ; prises en charge ne correspondant pas aux demandes des usagers, erreurs de planification, communications difficiles avec la plateforme, site et application difficilement accessibles, trajets supprimés à la dernière minute, personnels d'accompagnement, certes sympathiques, mais insuffisamment formés, bref, un système qui part en lambeaux.

Le système précédent, « artisanal » comme le qualifiait et le dénonçait la présidente de région, Madame Valérie Péresse, avait au moins une vertu : il fonctionnait.

Cette fascination à détruire le service public pour le transférer au privé, considérant qu'il serait bien mieux géré, démontre, ici comme ailleurs, ses limites.

Ainsi, depuis plusieurs années, notre Syndicat ne cesse de dénoncer les risques de dérive liés à l'ouverture à la concurrence des réseaux voyageurs en Île de France, principalement dans le domaine social et, en particulier, sur les conditions de transfert des acquis sociaux des salariés concernés. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec vous sur la nécessité de prendre davantage en compte la sécurisation des acquis sociaux des personnels transférés dans la sélection des opérateurs de gestion des lignes nouvelles.

1./2. ...



Syndicat Général des Transports Centre Francilien CFTD

7/9, rue Euryale Dehaynin
75019 PARIS



.../...

Or, il semble que les mesures que vous aviez annoncées à l'époque ne sont pas suivies d'effet et que vous n'exercez aucun contrôle sur les opérateurs que vous choisissez pour les faire respecter.

On le voit bien, que ce soit le groupe Keolis, ci-dessus concerné ou le groupe Transdev, chez lequel deux dépôts de bus, à Villepinte et Tremblay-en-France, en Seine-Saint-Denis, sont en grève illimitée depuis le 4 décembre dernier avec une vingtaine de lignes paralysées, les principales revendications portent naturellement sur la revalorisation des salaires, mais surtout sur la détérioration des conditions de travail.

Et l'accord conclu *a minima* au dépôt de Coubron, après une grève de près de trois semaines, ne satisfait pas des salariés qui pourraient bien repartir, dans quelques semaines, en mouvement.

Des amplitudes horaires excessives, des matériels en mauvais état, c'est ce que nous constatons déjà avec le groupe Transdev, qui tentait, en 2021, d'augmenter le temps de travail des salariés, de leur imposer des cadences difficilement supportables et une suppression progressive de leurs temps de pause, le tout accompagné d'une dégradation de leur rémunération. Comme nous l'indiquions dans nos communiqués du 14 juin 2021, l'ouverture à une concurrence négociée au plus bas prix, c'est aussi un service aux usagers qui se dégrade progressivement, avec les risques que cela comporte.

Il est temps qu'Île-de-France Mobilités, initiateur de ces projets de réorganisation régionale, fasse respecter les règles de transfert, d'harmonisation des accords sociaux vers le haut, de respect des salariés. Sur ce dernier point, la multiplication des tentatives d'intimidation des opérateurs vis-à-vis de leurs salariés est proprement inacceptable.

Pour aborder l'ensemble de ces sujets, échanger avec vous sur les propositions que vous envisagez de mettre en œuvre pour apporter des réponses concrètes et durables aux problèmes qui vous sont remontés et prévenir la multiplication des conflits, nous sollicitons une réunion dans les plus brefs délais.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à mes sentiments distingués.



Jorge Goncalves
Secrétaire général S.G.T.
Centre Francilien

... 2./2.